

LA CHARTE DU VIVRE ENSEMBLE

Travaillée en partenariat avec l'Education Nationale, cette charte a pour objet de promouvoir le partage de valeurs éducatives communes, en insistant sur les éléments constitutifs du « Vivre Ensemble » dans les écoles de la Ville.

Elle s'adresse aux enfants comme aux adultes, parents comme professionnels, en affirmant qu'en tous lieux de l'école et à tous moments, il appartient à chacun et à tous de :

- Prendre soin de soi-même, des autres, du matériel, des lieux et de l'environnement de l'école...
- Connaître les missions de chacun et les raisons de sa présence dans l'école, à chaque moment de la journée (enfants et adultes, parents professionnels).
- > Accepter la différence de l'autre, de se tromper, les contraintes de la vie en collectivité et les responsabilités partagées.
- Agir pour l'intérêt et l'enrichissement de tous (en permettant à chacun d'évoluer en toute sécurité, d'échanger l'information, les connaissances, les envies, les avis, les choix... et de se rassembler autour de projets communs, pour que chacun puisse s'épanouir dans un cadre éducatif partagé).
- Ecouter l'autre pour considérer la parole comme un bien commun qui doit se partager et l'avis de « l'autre » sans distinction d'âge, de statut...

